

Quelle insertion pour les étrangers ?

Par **ÉRIC PLIEZ** Directeur de l'association Aurore

Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a annoncé que son gouvernement voulait conduire une action envers les plus pauvres, les sans-abri, et en finir avec la «politique du thermomètre» afin que les places hivernales restent ouvertes toute l'année. La ministre du Logement, Cécile Duflot, a annoncé, elle, la réquisition de logements vides. A l'heure où s'ouvre la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, ce sont des intentions à saluer, à condition qu'elles se transforment en actes.

Mais derrière les quelque 19 000 nuitées d'hôtels que finance chaque jour le Samu social de Paris pour mettre à l'abri des familles, il y a

Il faut sortir de la gestion hôtelière de l'accueil des familles étrangères et tenter d'arrêter la spirale «rue, hôtel, rue».

une réalité : plus de la moitié sont des personnes sans papiers. En occultant ce fait, on se lie les mains, on est incapable d'agir. Derrière le terme de sans-papiers, se cachent des réalités très différentes : demandeurs d'asile, en attente d'une réponse de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii), parents d'enfants nés en France qui vivent et travaillent sur le territoire depuis des années, migrants qui viennent d'arriver. Ces distingués ne visent pas à séparer les «bons» étrangers des «mauvais», mais à adapter les réponses, en rappelant que notre code de l'action sociale comprend le principe d'accueil inconditionnel, le devoir d'assistance et d'hébergement pour tous.

Ce principe, nous faisons semblant de l'appli-

quer en nous limitant à mettre à l'hôtel les familles avec enfants. Ainsi, nous gérons un «stock» croissant de personnes mises à l'abri, pour un coût moyen de 3 000 euros par mois pour une famille avec trois enfants. Dans un logement, la même famille coûterait moins de 1 500 euros. Economiquement absurde, cette stratégie est aussi politiquement inefficace : elle ne décourage pas les étrangers de venir en France, elle coûte cher et produit de l'exclusion. Alors, quelles réponses et pour qui ?

Les demandeurs d'asile : pour ces ménages, l'installation dans n'importe quelle région du territoire français semble imaginable. L'intégration des enfants dans les écoles peut même permettre la survie de certains établissements scolaires de petites villes. Nous avons défendu la création de places spécifiques en Centre d'accueil de demandeurs d'asile

(Cada), où ils peuvent trouver l'accompagnement qui leur permette de faire valoir leurs droits (rédiger un témoignage des mauvais traitements subis, solliciter un interprète compétent, etc.). Il ne s'agit pas d'accorder le droit d'asile à tous, mais de permettre à ceux qui y ont droit de le demander dans les meilleures conditions. Ainsi, nous savons que les chances d'obtenir l'asile sont trente fois plus élevées pour une personne accompagnée socialement.

Parmi les autres étrangers sans papiers, on compte **les «ni ni», ni expulsables ni régularisables :** les parents d'enfants nés en France, les salariés au «noir» qui ont des ressources et ne demandent rien, les malades sans accès aux traitements nécessaires dans

leur pays d'origine ; autant de situations pour lesquelles l'expulsion n'est pas possible mais où rester sans statut conduit à la marginalité. Il semble là qu'une régularisation pragmatique facilitera une insertion. A cet égard, la circulaire Valls publiée le 28 novembre, trop restrictive à notre goût, ouvre des perspectives. Pour ceux qui n'ont pas de logement, il faut pouvoir proposer de l'hébergement durable avec l'accompagnement qui permettra une accélération de la régularisation. Le logement en bail associatif est sans doute la réponse la plus pragmatique et la plus économique. Logement familial ou logement partagé, cela permet une intégration ordinaire dans la cité, pour un coût très inférieur à l'hôtel.

Enfin **les déboutés du droit d'asile**, sans réel espoir de régularisation. Là encore, des offres de logement partagé, en relation avec une structure d'hébergement, permettront de répondre aux obligations d'assistance de notre code de l'action sociale, sans laisser les familles stockées à l'hôtel ou à la rue. La mission des équipes d'accompagnement social des centres sera de travailler à une nouvelle vie en France, si c'est envisageable, ou d'accompagner un retour au pays d'origine, dans le respect de la loi. Dans tous les cas, il faut sortir de la gestion hôtelière de l'accueil des familles étrangères et tenter d'arrêter la spirale «rue, hôtel, rue» où des enfants grandissent ballottés, sans installation durable dans un lieu rassurant. Il faut mettre en œuvre une politique nouvelle qui favorisera l'insertion, y compris pour les familles étrangères. Les centres d'hébergement peuvent devenir le pivot d'une nouvelle politique de prise en charge des migrants. Sans angélisme ni hypocrisie.